

FACULTE DE MEDECINE DE PHARMACIE ET D'ODONTO-STOMATOLOGIE

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education
Textes : décret n° 70 - 11 - 35 du 13-10-70 etc.
Adresse : Université Cheikh Anta Diop - Dakar-Fann
Téléphone : 824-55-88

I. BUT DE LA FACULTE :

La Faculté de M.P.O.S est un établissement d'enseignement supérieur qui forme :

- Des docteurs en médecine, (généralistes et spécialistes), en sept ans et plus ;
- Des docteurs en chirurgie dentaire, (spécialistes des affections de la bouche et des dents) en cinq ans (odontostomatologie) + 1 année de thèse ;
- Des docteurs en pharmacie (qui fabriquent et vendent les médicaments et conseillent la clientèle) en 5 ans + une année de thèse.

A travers les instituts associés, la faculté de médecine participe aussi à la formation et au perfectionnement du personnel de santé.

Régime : externat, possibilité de bourse.

II. QUALITES REQUISES :

Bon niveau scolaire - bonne capacité de travail intensif - bonnes qualités d'adaptation - ouverture et curiosité d'esprit - qualités humaines.

III. CONDITIONS D'ADMISSION :

- mixte
- Baccalauréat S₁ ou S₂ ou examen spécial d'entrée en faculté de médecine ou diplôme admis en équivalence.
- Condition d'âge : 20 ans au maximum pour la médecine - 22 ans pour l'odontologie et la pharmacie au 31 décembre de l'année en cours.

Les Sénégalais sont proposés par la commission d'admission. Les étrangers doivent être présentés par leur gouvernement et seront admis dans la limite des quotas fixés.

IV. DOSSIER D'INSCRIPTION :

Voir chapitre sur les conditions générales d'inscription à l'Université et les dates et lieux de dépôt des dossiers.

V. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

Durée totale : en général huit ans (7^{ème} année clinique ; 8^{ème} année thèse) ou six ans pour Pharmacie et Odontologie.

A) - MEDECINE :

Premier Cycle d'Etudes Médicales (PCEM) 2 ans : l'enseignement comprend des cours théoriques, travaux dirigés, des travaux pratiques. L'assiduité y est obligatoire (20 h par semaine environ).

Les matières enseignées sont les suivantes : chimie, biochimie, biophysique, physique-mathématiques, anatomie, biologie, cytologie, génétique, histo-embryologie, physiologie-psychologie.

En deuxième année, stage de « soins infirmiers » deuxième semestre (trois mois) en hôpital.

Deuxième cycle d'études médicales (DCEM) quatre ans :

La troisième année suivante est destinée à compléter la formation théorique, et à initier les étudiants aux fonctions hospitalières.

Les années suivantes sont consacrées à l'enseignement de la pathologie et de la thérapeutique (en 16 modules) et à la formation clinique (stage pratique en CHU*).

Troisième cycle :

Septième année – les étudiants accomplissent une année de stage pratique hospitalier, pendant lequel ils se présentent aux examens cliniques de chirurgie, obstétrique et médecine. Ils soutiennent ensuite leur thèse de Doctorat d'Etat en Médecine

Spécialisations : de nombreux certificats d'études spéciales(CES) d'une durée variable d' un à quatre ans peuvent être préparés).

Lorsqu'ils sont admis en 5^{ème} année de médecine, les meilleurs étudiants peuvent se présenter au concours de « l'internat » du CHU de Dakar en fin décembre début janvier. Ils exerceront alors pendant 4 ans des fonctions hospitalières rémunérées au CHU.

Les étudiants doivent accomplir le 1^{er} cycle en trois ans maximum (un seul redoublement est autorisé en PCEM 1 ou 2). Tolérance de quatre ans par dérogation du doyen.

B) - ODONTO-STOMATOLOGIE : 6 ans

La 1^{ère} année, qui constitue le 1^{er} cycle, est commune avec la première année de médecine.

A partir de la 2^{ème} année d'études, l'enseignement est dispensé dans le cadre de l'Institut d'Odontostomatologie.

Les enseignements (30 h par semaine en moyenne) comprennent des cours théoriques, des travaux pratiques et dirigés et une formation clinique (stage).

Les étudiants qui subissent quatre échecs aux examens de deuxième ou troisième année sont exclus (sauf dérogation du doyen)

C) - PHARMACIE : 5 ans + 1 année de thèse obligatoire

La 1^{ère} année constitue le 1^{er} cycle. Les enseignements comprennent des cours théoriques et des travaux pratiques (16 h par semaine en moyenne).

Ils portent sur les matières suivantes : mathématiques et statistiques appliquées aux sciences expérimentales – chimie organique – physique – chimie générale et minérale – botanique générale – zoologie et biologie animale – législation – préparations – analyses – herborisation.

Les quatre années suivantes forment le second cycle.

La cinquième année comporte une option « officine » et une option « biologie option industrie ».

Les stages, en officine ou en pharmacie hospitalière, s'effectuent dans un établissement pharmaceutique :

- 1) avant l'entrée en troisième année : quatre semaines de stage pendant les vacances universitaires ; un stage spécialisé de trois mois dans la spécialité choisie et un stage rural de deux mois.
- 2) en cinquième année : Vingt semaines.

A l'issue de la troisième année, les meilleurs étudiants peuvent passer le concours d'internat en pharmacie des hôpitaux de Dakar. Ils exercent alors pendant trois ans des fonctions hospitalières dans les laboratoires ou les services du CHU.

En première année, après quatre échecs à quatre sessions, l'étudiant est exclu des études pharmaceutiques (sauf dérogation du doyen).

- CHU : voir sigle page

VI. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Débouchés dans les hôpitaux, les actions de santé publique, l'enseignement et la recherche. Travail dans le privé en cabinet, officines ou laboratoires, entreprises, organismes internationaux. Catégorie A de la fonction publique.

Les spécialisations peuvent se poursuivre tout au long de la carrière. Les besoins dans le domaine de la santé sont encore grands, surtout à l'intérieur du pays.